



## Procès verbal Conseil Municipal

Date	29/03/2014
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	09h40-10h20

### **Le Conseil Municipal**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé Madame Angélique LAINE pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé à la secrétaire de bien vouloir remplir les procès verbaux

Pour respecter l'élection du Maire et des adjoints, il convient de respecter les règles du quorum fixées à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et de s'assurer que la majorité des membres en exercice est présente à l'ouverture de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance à 09h30 et passe la parole aux doyens pour l'appel nominal des élus.

### **Ordre du jour :**

- 1. Election du Maire**
- 2. Détermination du nombre d'adjoints**
- 3. Elections des adjoints**
- 4. Indemnités de fonction**
- 5. Elections du délégué et son suppléant (Tableau du Conseil Municipal)**
- 6. Divers**

#### **1. Election du Maire**

Madame Le Maire passe la présidence à Monsieur Gérard DONATI, doyen, pour l'élection du Maire selon l'article L2121-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT)

Le Président fait lecture des articles L2121-4 et L2121-7 du CGCT.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le président propose la candidature de Nathalie HUGENSCHMITT.

Le Président invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote est le suivant :

Majorité absolue : 8

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletin blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

Nathalie HUGENSCHMITT : 14 voix

Nathalie HUGENSCHMITT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée MAIRE

Discours de Madame Le Maire

« Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je veux avant toute chose remercier le public d'avoir fait l'effort de venir si tôt ce matin et saluer la présence de nos amis de Vieux Charmont, pour ce premier Conseil Municipal de la nouvelle mandature qui commence aujourd'hui.

En votant à 61% d'inscrits, lors du scrutin du 23 mars 2014, les Ours ont témoigné, de la meilleure façon qui soit, tout l'intérêt qu'ils portent à la vie locale et je tenais à le souligner.

Je remercie donc les habitants du village pour la confiance qu'ils nous ont accordée, et en particulier les 312 qui ont voté notre liste complète, permettant à chacun de nous d'obtenir à eux seuls la majorité absolue. Je n'oublie pas les 133 autres qui ont rayé des noms mais qui nous ont permis dans l'ensemble d'obtenir pour la liste 88% de suffrage exprimés (De 94% à 82%).

Je remercie aussi mes colistiers représentant de la liste « Pour Arbouans, Ensemble pour demain » pour leur implication dans la campagne, depuis plus d'un an pour certains et depuis juin 2013 pour la majorité. Mais aussi pour leur confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve, avec une richesse des échanges dans les séances de travail. Et, chacun le sait pour l'avoir vécu, une campagne électorale est toujours un moment particulier qui n'est pas facile à vivre, car nous n'avons pas été épargné par la méchanceté et la critique gratuites.

Je veux remercier, les anciens élus, tout d'abord, Joseph Schmitt et Stéphane Ferreux qui auront apporté leur contribution personnelle pendant six ans et qui nous ont quitté pour d'autres centres d'intérêt.

Ensuite, les anciens élus, Thierry GABLE, Pascal BALLY, Marlène MARCAND, Jean Christophe MOREL, David REINHARD, Jean Marie KIHN qui repartent pour un nouveau mandat. Ce sont des personnes solides, dévouées, qui ont acquis une expérience capitale pour poursuivre à mes côtés.

Je n'oublie pas les élus qui ont démissionné en avril dernier, qui se sont constitués dès le début du mandat de 2008, plus en opposition qu'en collaboration avec le Maire. Bonne joueuse et sans rancune, qu'ils soient remerciés de leur investissement à leur juste mesure.

Enfin qu'il me soit permis de remercier les nouveaux élus qui ont accepté la proposition de devenir élu avec beaucoup de spontanéité et d'enthousiasme. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre avec écoute, dévouement et action.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous m'avez confié.

Je ceins cette écharpe tricolore avec beaucoup de respect, elle représente le tryptique liberté, égalité et fraternité de notre pays, auquel je suis tout comme vous profondément attachée. Elle me permet de mesurer symboliquement l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de mes devoirs vis à vis de la population.

Je serai, soyez en convaincus, le Maire de tous les habitants. Je n'aurais de cesse que d'être digne de cette responsabilité importante.

Je souhaite poursuivre le travail accompli sur la base de notre programme présenté à nos administrés pour les élections, mettre mes compétences et toute ma détermination au service de notre village et de ses habitants.

Tout au long de mon parcours, adjointe au Maire avec pour délégation l'éducation, les affaires sociales et le sport, puis Maire, je me suis efforcée de mettre en conformité mes engagements et mes actes, mais aussi de rechercher une cohérence entre les réflexions et les actions, prenant conscience que nous ne pouvons pas tout faire car nous sommes encadrés juridiquement et financièrement.

Je suis guidée dans ma tâche par le service public, le respect de l'intérêt général, la transparence des actions et la démocratie participative. C'est dans ce sens que vous m'avez mandaté pour les six ans à venir, avec toute l'équipe municipale et le personnel communal que je salue pour leur professionnalisme, leurs compétences et leur sens du service à la population.

Chers collègues, j'attends de chacun d'entre vous, la même confiance, le même investissement, le même esprit constructif, la même ambiance de travail, comme vous avez su le montrer pendant cette campagne, au service de notre village pour qu'Arbouans reste un village où il fait bon vivre.

Je vous remercie pour votre attention. »

## **2. Détermination du nombre d'adjoints**

Madame Le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, en vertu de l'article L2121-2 du CGCT. Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximal de 4 adjoints. Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints et de deux postes de Conseillers délégués.

Madame Le Maire demande s'il y a des observations.

Les Conseillers passent au vote :

Pour / 15

Contre / 0

Abstention / 0

## **3. Elections des adjoints**

Selon l'article L2121-7-1 du CGCT, dans les communes de moins de 3500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, dans les mêmes conditions que le Maire.

Le scrutin peut porter successivement sur chaque poste à pourvoir, chaque bulletin de vote portant alors qu'un seul nom. Une élection groupée est possible.

Madame Le Maire propose une élection groupée, d'une équipe de cinq personnes qui a géré les affaires de la commune avec sérieux, dévouement, professionnalisme et dans la bonne entente, depuis un an.

Elle demande s'il y a des observations.

Monsieur Jean Marie KIHN voulait proposer sa candidature comme premier adjoint mais y renonce pour sans remettre à la proposition de Madame Le Maire qui est la liste suivante :

Thierry GABLE, Premier adjoint

Pascal BALLY, Deuxième adjoint

Marlène MARCAND, Troisième adjoint

Jean Christophe MOREL, Premier Conseiller délégué

David REINHARD, Deuxième Conseiller délégué

Le dépouillement du vote est le suivant :

Majorité absolue : 8

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletin blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

Thierry GABLE, Premier adjoint : 13 voix

Pascal BALLY, Deuxième adjoint : 13 voix

Marlène MARCAND, Troisième adjoint : 13 voix

Jean Christophe MOREL, Premier Conseiller délégué : 13 voix

David REINHARD, Deuxième Conseiller délégué : 13 voix

Chacun ayant obtenu la majorité absolue, les adjoints et les délégués Conseillers ont été proclamés chacun dans leurs fonctions.

Thierry GABLE, délégation du premier adjoint, du sport, de la culture et des associations

Pascal BALLY, délégation à l'urbanisme, aux travaux et aux achats de la commune

Marlène MARCAND, délégation à l'administration, à la citoyenneté

Jean Christophe MOREL, délégation aux affaires sociales

David REINHARD, délégation à l'embellissement et l'environnement

#### **4. Indemnités de fonction**

Selon l'article L2123-20-1, Lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente sous-section intervient dans les trois mois suivant son installation.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, sous réserve de l'application des II et III de l'article L. 2123-20 et sans préjudice de l'application de l'article L. 2123-22, l'indemnité allouée au maire est fixée au taux maximal prévu par l'article L. 2123-23, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Sauf décision contraire des membres de la délégation spéciale, les présidents et membres de délégations spéciales faisant fonction d'adjoint perçoivent l'indemnité fixée par délibération du conseil municipal pour le maire et les adjoints.

Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Madame Le Maire propose le tableau suivant :

Indemnité du Maire 31% de l'indice 1015
---

Indemnité des adjoints 8.25% de l'indice 1015
---

Indemnité des Conseillers délégués 4.125% de l'indice 1015
--

Madame Le Maire demande s'il y a des observations.

Les Conseillers passent au vote :

Pour / 15

Contre / 0

Abstention / 0

## **5. Election du délégué communautaire et son suppléant**

Les modalités d'établissement du tableau sont désormais précisées aux articles L2121-1 et R2121-2 du CGCT. L'ordre du tableau des membres du Conseil Municipal détermine le rang des conseillers municipaux.

Le Maire, puis les adjoints prennent toutefois rang devant les Conseillers Municipaux.

L'ordre des adjoints suit l'ordre de leur élection et entre adjoints élus le même jour sur la même liste l'ordre de présentation de la liste.

L'ordre des autres Conseillers Municipaux dépend de trois critères :

- Ancienneté de l'élection depuis le dernier renouvellement général
- Nombre de suffrages obtenus en cas d'élection le même jour
- Âge en cas d'égalité de suffrages

Madame Le Maire propose le tableau suivant :

HUGENSCHMITT Nathalie	09/07/1966
GABLE Thierry	15/08/1963
BALLY Pascal	04/12/1961
MARCAND Marlène	14/10/1958
MOREL Jean Christophe	03/03/1965
REINHARD David	01/05/1972
KIHN Jean Marie	13/04/1951
MEYER Delphine	22/04/1979
MOLITOR Thierry	01/07/1964
BRICE Cindy	21/08/1977
ALBRIEUX Astrid	24/02/1975
SIBLOT Hayette	13/12/1966
DONATI Gérard	15/09/1944
LAINÉ Angélique	26/12/1991
KEBAILI Nora	21/01/1960

La commune d'Arbouans ne dispose que d'un siège à l'agglomération :

Siègeront donc à l'agglomération :

Nathalie HUGENSCHMITT, titulaire

Thierry GABLE, suppléant

Madame Le Maire demande s'il y a des observations.

Les Conseillers passent au vote :

Pour / 15

Contre / 0

Abstention / 0

## **6. Divers**

La date du prochain Conseil Municipal est mercredi 16 avril 2014 à 19h00

**Fin du Conseil Municipal à 10h20**